



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 JUIN 2023

Le 29 Juin 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M.VAILLOUD ; M EDET ; Mme BERTRAND ; M MAGDELAINE ; M BOUIX ;

M BUISSON ; Mr FAVRE ; Mr GRISARD ; Mme THOMASSET; Mme VANET.

Pouvoirs :

Absent : MME DELEUZE Aurore

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BUISSON Damien est désigné pour remplir cette fonction.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 MAI 2023.

 *Vote : Approbation à l'unanimité.*

02- DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES - 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les travaux sylvicoles 2023 qui sont prévus en forêt communale de CONDAMINE, localisation OA534- OA535- OA1400 afin de percevoir une subvention auprès de SYLV'ACCTES RHONE ALPES.

Ce chantier consiste en un dégagement de semis naturels en futaie irrégulière...

L'objectif de cette intervention est de maîtriser la concurrence inter et intra spécifique et de la végétation adventice.

L'opération a pour but de favoriser les plus belles tiges des essences objectifs.

Ces travaux sont estimés à 2 281.00 HT sur une surface totale de 8 hectares 98.

La commune sollicite une subvention de 912.40 €, soit 40% du montant des travaux auprès de SYLV'ACCTES.

 *Vote : La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.*

03- PARTICIPATION FINANCIERE « MAISON DE SANTE DU FRÊNE »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le territoire est confronté à une Pénurie de médecins et que la Maison de Santé du Fresne n'est pas épargnée par cette problématique. Afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins et après plusieurs rencontres, les communes environnantes ont décidé de se regrouper et de créer une association qui verserait une subvention à la SCM (nom juridique de la maison de santé du Frêne).

Une convention entre l'association des communes adhérentes et la SCM serait établit pour 5 ans maximum, révisable chaque année, sans reconduction tacite.

La participation des communes concerne uniquement le financement du poste de la secrétaire et elle est Basée sur le nombre d'habitants de la commune (pour 10%) et le nombre d'habitants inscrits à la Maison de Santé (pour 90%).

Le Conseil Municipal après exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré a proposé de :

DONNER son accord pour la création de l'association des communes afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins.

DONNER SON ACCORD DE PRINCIPE pour le financement du poste de secrétaire à hauteur de 2 000.00 € maximum par an, pour une durée maximale de 5 ans, non reconductible. Le montant sera défini lorsque toutes les communes seront connues.

DEMANDER à ce que la convention soit révisée à compter de la 2^{ème} année et ce tous les ans.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association des communes et la SCM et tout document se rapportant à la présente.

 *Vote : Le projet est adopté dans ce sens à l'unanimité.*

04- GROUPE DE TRAVAIL IME – COMPTE RENDU

Les membres du groupe de travail travaillant sur le dossier de l'IME se sont réunis le 15 juin dernier.

Lors de cette réunion il a été décidé de demander au Bureau de Contrôle SOCOTEC un devis pour une vérification des espaces suivants :

-gymnase et équipements et sanitaires.

- cuisine
- salle de classe attenante à la salle des ordinateurs.
- pièce pour stockage matériel fleurissement.
- terrain de jeux extérieur et matériel.
- bibliothèque et sanitaires.

Le bail qui sera proposé à Mr Sandro BERTONI est à l'étude. Il est prévu d'ajouter un « sous compteur » dans l'armoire centrale afin de suivre les consommations électriques de l'activité de Mr BERTONI, et de la cantine pour l'utilisation du four.

L'Etablissement Public Foncier a été contacté et a donné son accord pour supprimer une cloison existante, afin d'agrandir l'espace « réfectoire ».

La vente de « lots à bâtir » a été évoqué et il est nécessaire de s'informer sur les possibilités qui s'offrent à la commune pour la commercialisation.

Le stationnement du véhicule du CPINI et leur matériel est un point qui a été soulevé. Il est envisageable de changer de véhicule et matériel permettant d'optimiser le gain de place.

Une invitation concernant la visite des bâtiments de l'IME le 05 juillet 2023 à 19h00 a été distribuée aux administrés.

La commission des travaux se réunira le 06/07/2023 à 19h00 en mairie.

05 – RENTREE SCOLAIRE 2023/2024 ET 2024/2025

Les effectifs continuent d'augmenter. Nous passons de 66 à 70 élèves à la rentrée prochaine, effectif auquel il faut ajouter les 12 enfants de la « petite section de maternelle » qui sont actuellement accueillis par le groupe scolaire du Balmay.

Pour la rentrée 2023/2024, la répartition scolaire sera la suivante :

Classe de Madame CARRIER – Moyenne section et CE1

Classe de Madame SERRE – Grande section -CP

Classe de Madame WEIL – Pas de changement – CE2 – CM1 – CM2

Il s'agit d'une organisation « provisoire » pour cette rentrée scolaire.

Avant de se rapprocher de l'inspection Académique, une réflexion sur une nouvelle organisation scolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025 s'impose et la convention établit avec l'école du Balmay concernant l'accueil de nos enfants de « petite section » est à revoir également dans le cas de l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Des locaux seront adaptés en fonction de cette nouvelle organisation.

06 – UTILISATION DU BATIMENT « IME » EN SEPTEMBRE 2023

Suite à la demande de l'équipe enseignante concernant la possibilité de délocaliser une classe sur le site de l'IME à la rentrée prochaine, une visite a été programmée le 13 juin dernier avec Mmes CARRIER-SERRE-et WEIL et les membres du Conseil Municipal.

Le corps enseignant souhaite délocaliser la classe actuelle de CE2-CM1-CM2 dans la salle située au dessus du gymnase à l'IME. Une utilisation du gymnase et le terrain de jeux est demandée.

En plus de la demande de passage de SOCOTEC, il sera nécessaire de prévoir une connexion internet (portable et création de ligne). L'inspecteur de l'Académie demande une « entrée unique pour la classe » et aucune perméabilité des locaux.

07 - REVISION DES TARIFS – RESTAURATION SCOLAIRE

Le prestataire RPC nous informe que, dans le cadre du contrat qui lie la commune avec leur entreprise, la clause de révision des prix prévoit de modifier leurs tarifs à chaque début d'échéance compte tenu des augmentations sur les denrées alimentaires, les fluides (électricité) et les carburants.

A compter du 1^{er} septembre 2023 les nouveaux tarifs seront les suivants :

	Tarif H.T	Tarif TTC
Repas adulte	3.326	3.509
Repas enfant	3.161	3.334


Pour rappel : tarifs en vigueur :

	Tarif H.T	Tarif TTC
Repas adulte / enfant	2.993	3.1576

La nouvelle proposition de tarifs a été étudiée lors de la réunion.

Le Conseil Municipal après exposé de Monsieur le Maire, a proposé :

DE FACTURER le repas enfant au prix de 6.50 € dès la rentrée scolaire 2023/2024 ;
Les tarifs de la garderie restent inchangés quel que soit la plage horaire utilisée.

 **Vote : Approbation à l'unanimité.**

08 - REVISION DU PLUIH – ECHANGES SUR LES ZONES A URBANISER

Pour donner suite à la réunion du Conseil Municipal de mai 2023, la commission « urbanisme » s'est réunie le 26 juin 2023 afin de proposer aux services de Haut-Bugey-Agglomération une proposition des zones à urbaniser pour la commune le 11 juillet 2023.

La commission ne propose pas de nouvelles zones à urbaniser hormis celles inscrites au PLUIH existant. Un projet privé est en cours sur la partie constructible en prolongement des habitations rue du Chaussin. Le Conseil Municipal s'interroge cependant sur le maintien des terrains constructibles autres que ceux proposées par le projet en cours. La capacité de la station d'épuration et, de l'école, ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants risque de poser des problèmes.

09 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'INCLUSION NUMERIQUE

Petit point sur le passé et sur le futur :

1°) Nombre de personnes accompagnées dans le Haut-Bugey :

1353 personnes ont été accompagnées depuis le démarrage du dispositif en 2022.

Ce dispositif a été une réussite, facilitée par le rôle actif joué par les communes tant sur le volet financier que sur la communication ou la logistique.

Ce projet collaboratif et solidaire a permis de poser les fondements d'un dispositif d'inclusion numérique intercommunal, répondant aux besoins des administrés grâce à une couverture de presse valorisante et

représentative de la satisfaction des usagers (articles dans les journaux, 1 vidéo Internet, bulletins municipaux...)

Sur notre secteur regroupant 12 communes et 265 personnes accompagnées, 12 personnes de Condamine ont participé aux ateliers.

2°) Le financement du dispositif existant :

- 125 000.00 € de l'Etat
- 20 000.00 € de HBA = 171 000.00 €
- 26 000.00 € des Communes
-

3°) Le financement du dispositif pour 2024/2026 :

Financement de 17 500.00 € par agent la 1^{ère} année, 12 500.00 € les 2 années suivantes.

Bonification de 2 500.00 € par agent et par an en cas de Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale.

Engagement impératif sur 3 ans .

Présence de 4 conseillers numérique sur 2024/2025, puis 3 conseillers en 2026.

En 2024 :

- 80 000.00 € de l'Etat
- 27 645.00 € de HBA = 140 000.00 €
- 32 355.00 € des Communes

En 2025 :

- 60 000.00 € de l'Etat
- 47 645.00 € de HBA = 140 000.00 €
- 32 355.00 € des Communes.

En 2026 :

- 45 000.00 € de l'Etat
- 30 645.00 € de HBA = 108 000.00 €
- 32 355.00 € des Communes.
-

Les participations financières pour Condamine seront les suivantes :

2024	2025	2026
350.00	350.00	350.00

4°) Méthodologie – Circuit de décision :

Fin mai 2023 : sollicitation des communes

30 juin 2023 : réponse des communes

Début juillet 2023 : décision de reconduction HBA

Août / Septembre 2023 : conventionnement avec l'Etat et conventionnement avec les communes.

Septembre 2023 : reconduction des contrats CNFS

POUR RAPPEL : Ce service de proximité, à destination des administrés en difficulté avec les outils numériques, pourra être reconduit malgré la baisse des dotations de l'Etat grâce à la solidarité territoriale, qui a été une des bases du projet initié en 2022. Elle a permis à tous les usagers de HBA, quel que soit leur lieu de résidence de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

Il sera proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire ce dispositif pour les trois prochaines années.

10- COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Aucune réunion n'a fait l'objet d'un compte rendu.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Vente bâtiment « boulangerie » :

Monsieur GEORGET David repreneur du local « boulangerie » signe le compromis de vente le 04 juillet 2023.

Une inauguration est prévue le 29 juillet et l'ouverture du commerce le 30 septembre.

La commune va faire un avenant au bail avec « reprise en l'état » des locaux.

- Achat tondeuse thermique :

La commune a procédé, dans l'urgence à l'achat d'une tondeuse thermique auprès des Ets SERVI' NATURE à Corcelles pour un montant de 863.10 € TTC.

- Remise du Trophée pour le fleurissement communal

Le 03 juin, Monsieur Michel EDET s'est rendu à la cérémonie organisée par le comité de fleurissement de l'Ain afin de recevoir le Trophée pour le prix « l'Ain fleuri ».

Certains membres du fleurissement communal se sont également rendus à cette cérémonie. Remercions-les une fois de plus, pour le dévouement et l'intérêt qu'ils portent à l'embellissement de la commune.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

Monsieur le Maire soussigné constate que le procès-verbal du 06 Avril 2023, comprenant toutes les délibérations et décisions prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD

Le secrétaire de séance,
Damien BUISSON

